

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 10 AVRIL 2017 A 20 H 00 A LA MAIRIE

Le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2016 et le Compte Administratif 2016 de la commune.

➤ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2016.

➤ **VOTE** les taux d'imposition au 1^{er} janvier 2017 et décide de les augmenter :

TAXES	2016	2017
Taxe d'habitation	12.20 %	13 %
Taxe sur le foncier bâti	20.52 %	26.09 % ⁽¹⁾
Taxe sur le foncier non bâti	40.30 %	40.30 %

(1) Cette augmentation intervient à la suite de la décision de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire de diminuer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

➤ **FIXE** la durée d'amortissement de certains biens.

➤ **ACCEPTE** le Budget Prévisionnel communal 2017. En fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 2 168 843 € et en investissement à hauteur de 2 714 973 €.

➤ **AUTORISE** la communauté de communes Chinon Vienne et Loire à se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et à adhérer au syndicat mixte ouvert Loir et Cher Numérique.

Le Maire,
Laurent CHAUVELIN